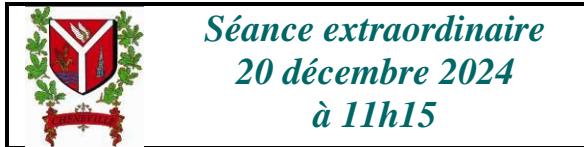


IMUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 20 décembre 2024, à 11h15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du Plan triennal d'immobilisation 2025-2026-2027**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 11h15 devant aucune personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-12-329

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Audrey Lacasse
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la greffière-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2025-2026-2027

2024-12-330

Adoption du plan triennal en immobilisations pour les années 2025-2026-2027

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le budget triennal des immobilisations (PTI) tel que présenté, à savoir :

Municipalité de Chénéville
PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS
 État des dépenses par projet
 Années: 2025 2026 2027

Fonction	Projet	Dépenses antérieures au programme	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Total des trois années	Mode de financement
Aménagement, urbanisme et développement	Amélioration des bâtiments municipaux	87 500.00 \$	80 000.00 \$	45 000.00 \$	25 000.00 \$	150 000.00 \$	Excédent affecté
Aménagement, urbanisme et développement	Amélioration de l'accessibilité aux bâtiments municipaux		40 500.00 \$			40 500.00 \$	Excédent affecté
Hygiène du milieu	Plan et devis dossier des égouts	206 000.00 \$	1 200 000.00 \$	300 000.00 \$	500 000.00 \$	1 500 000.00 \$	Excédent affecté
Loisirs et culture	Étude et aménagement Centre St-Félix			100 000.00 \$		600 000.00 \$	Excédent affecté
Transport	Conversion Lumières de rues au DEL	13 000.00 \$	60 000.00 \$			60 000.00 \$	Excédent affecté
Loisirs et culture	Raménagement du parc Robert-Latour	5 000.00 \$	402 100.00 \$			402 100.00 \$	Excédent affecté
Transport	Remplacement camion F150 et équipements			80 000.00 \$		80 000.00 \$	Fonds de roulement
Transport	Réfection des montées Dinél et Viroly Est	11 000.00 \$	1 680 600.00 \$			1 691 600.00 \$	Transferts
Loisirs et culture	Raménagement de la patinoire		170 000.00 \$			170 000.00 \$	Excédent affecté
Loisirs et culture	Aménagement du parc école		30 000.00 \$	20 000.00 \$		50 000.00 \$	Excédent affecté
	Total des dépenses	322 500.00 \$	3 663 200.00 \$	545 000.00 \$	525 000.00 \$	4 744 200.00 \$	

et subvention
 et subvention
 et subvention
 et subvention
 et subvention
 et subvention
 et règlement d'emprunt
 et subvention

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-331

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 11h17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.